

# La mutuelle va quitter le groupe Audiens

## Compte-rendu des AG des mutuelles Audiens et MRSSC

(centre de santé de la rue Turbigo à Paris) :

Le 21 juin 2016 les Assemblées générales de nos deux mutuelles, réunies à la Cité universitaire de Paris, de 8h30 à 18h00, ont décidé de quitter le groupe Audiens pour des questions de **gouvernance** des mutuelles.

Après des débats tendus, au cours desquels Laurent Joseph, président de la Mutuelle Audiens de la presse, du spectacle et la communication, a souligné que « ***l'engagement mutualiste n'était pas reconnu par Audiens*** », l'AG a notamment voté par 135 voix pour, 28 contre et 4 abstentions, la motion suivante : (...) *Au terme de ces discussions, il apparaît que la préservation des intérêts des adhérents de la mutuelle et de la mutuelle elle-même exige la remise en cause des modes de fonctionnement du groupe Audiens. Les discussions ont montré que tous les souhaits exprimés dans ce sens par les représentants de la mutuelle se heurtent à une fin de non-recevoir. L'AG de la mutuelle décide, en application de l'art.8 des statuts de l'association sommitale Audiens de démissionner de cette association* ».

Dix ans après la fusion des mutuelles de la presse, du spectacle et du cinéma pour créer, sous l'égide du groupe Audiens, qui gère paritairement les retraites de notre secteur, la procédure de divorce est entamée.

Les logiques, **paritaire** d'un côté (le groupe couvre 500 000 actifs et gère les retraites complémentaires des 143 000 allocataires pour plus d'un milliard d'euros) et **mutualiste** de l'autre (40 000 adhérents, 52 millions d'euros de budget) s'avèrent finalement incompatibles. De plus, la position minoritaire de la mutuelle au sein du groupe ne lui permet pas de peser sur les décisions d'Audiens.

En conséquence, l'AG de la mutuelle a mandaté le président et le conseil d'administration, dans une autre résolution, de « *hâter les négociations pour contracter avec un partenaire du **secteur non lucratif** de la protection sociale un accord qui satisfasse les exigences de la mutuelle et de ses adhérents* ».

Dans l'après-midi, l'AG de la mutuelle (MRSSC) qui gère le centre de santé de la rue Turbigo (137 450 patients traités, 100 praticiens, 11,8 millions d'euros de budget), historiquement lié à notre mutuelle, a également décidé par 128 voix pour, 23 contre et 18 abstentions, de « **rompre tous les liens avec le Groupe Audiens** » pour cause de « *refus des modes de fonctionnement et des projets du groupe Audiens* », le groupe ayant notamment décidé d'ouvrir un centre de santé concurrent.

Nos mutuelles disposent donc maintenant d'un délai de 18 mois -jusqu'au 31 décembre 2017 au plus tard- pour trouver un **nouveau partenaire à but non lucratif**.

Toutes les motions techniques de la mutuelle (nouvelles grilles de remboursement, prise en charge par la complémentaire des médicaments qui ne sont remboursés qu'à 15% par la Sécurité sociale) ont été adoptés à une quasi-unanimité.

Cette décision aura bien évidemment un impact sur l'AFP puisque nous sommes sous contrat groupe avec la Mutuelle et de prévoyance avec Audiens, alors même que nous sommes dans une période de négociation d'un nouvel accord d'entreprise après dénonciation par la direction des accords existants

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vos élus dans le cadre du contrat collectif AFP/Audiens

Paul DEFOSSEUX    Christophe LESEUR    Philippe PASQUET

Postes 4718

4068

4582

PS : Nous attirons votre attention sur le fait qu'il est dommage qu'il n'y ait eu aux dernières élections que 3 candidats, dont un seul journaliste, alors que statutairement **l'AFP pourrait disposer de 10 élus** à la mutuelle.

Qui plus est seulement 18% des adhérents ont voté aux dernières élections pour élire 191 délégués